

Ordre du jour

- Exercice des délégations accordées à Monsieur le Maire en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

1°/ Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 21 mai 2025.

Comptabilité - Finances

2°/ Vote du compte financier unique 2024 du budget principal de la Commune.

3°/ Vote du compte financier unique 2024 du budget annexe du camping municipal.

4°/ Vote du compte financier unique 2024 du budget annexe du lotissement la Manade.

5°/ Vote du compte financier unique 2024 du budget annexe de la régie des transports.

6°/ Affectation du résultat 2024 du budget principal de la Commune.

7°/ Affectation du résultat 2024 du budget annexe du camping municipal.

8°/ Affectation du résultat 2024 du budget annexe du lotissement la Manade.

9°/ Affectation du résultat 2024 du budget annexe de la régie des transports.

10°/ Convention de partenariat financier pour l'hébergement des renforts de gendarmerie pour la saison estivale 2025.

Urbanisme - Aménagements

11°/ Acquisition de la parcelle AP 373.

12°/ Acquisition d'un hangar.

13°/ Avis sur le projet de dossier de création de la zone d'aménagement concertée « Les Cabanes ».